

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 25 JUIN 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 18-DCM-DGS-032

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE 25 JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2018

OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION ASSOCIATIVES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Paul MOUROT – Magali VINCENT – Denis CHAMBI – Bénédicte LEMOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Nicole ROUX – Lionel RIQUELME – Patrick ROUAS – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Yves PARENT – Emmanuelle NIGRELLI – Olivier DURAND – François MEURIER

POUVOIRS : Jean-Michel PEYRATOUT à Josiane SICCARDI – Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND – Jean-Claude VEGA à Paul MOUROT – Viviane TIAR à Denis CHAMBI Nicole VACCA à Jennifer DELI

ABSENTS : Stéphane BELTRA – Dominique ROLLAND

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====
Madame Valérie Rialland donne lecture de l'exposé suivant :

Conformément au travail que nous réalisons pour consolider nos partenariats avec les différentes associations pradétanes, notamment sportives, je vous sou mets ci-après l'adoption de conventions d'objectifs et de moyens concernant les 3 associations suivantes :

- L'USP Football
- RCVRGP
- L'Office Municipal des Sports

Rappelons que l'ensemble de nos conventions est pris en application des règles en matière de subventions et d'aides en général aux associations. Chacune porte sur les projets spécifiques des partenaires que nous entendons soutenir.

Chaque situation donnera bien entendu ensuite lieu à une évaluation, et à un suivi de l'emploi des moyens déployés.

La municipalité décline ici de la manière la plus concrète son soutien direct au tissu associatif pradétan. Les partenariats riches qui découlent de ces conventions vont œuvrer au dynamisme de notre ville et à la qualité de vie locale au titre notamment de l'offre sportive.

Ces éléments seront intégrés au point annuel que réalise la commune avec chaque association au regard du bilan financier comme des résultats de ses actions.

Je vous propose donc de vous prononcer pour autoriser Monsieur le Maire :

- **A signer les conventions annexées à la présente avec les 3 associations citées précédemment**
- **A prendre tout acte subséquent nécessaire à leur application**

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

